

La ville bientôt équipée d'un crématorium qui sera construit près du cimetière



Le crématorium se construira sur un terrain proche du cimetière, et sera géré par un partenaire privé.

La dernière réunion de conseil municipal avait un ordre du jour bien chargé. Les élus ont notamment réfléchi au projet de construction d'un crématorium. ...

Vente du Petit Gazon. - Le maire Dominique Bailly a demandé au conseil d'accepter la vente ou l'achat de parcelles de terrain.

Ces terrains, situés en ville, n'avaient pas de valeur particulière. Le maire a ensuite abordé la question de la vente du site du Petit Gazon à Bussangs, dans les Vosges. C'est là que des centaines d'enfants orchésiens vont passer leurs vacances en classe de neige ou avec le centre de loisirs. Comme il existe aujourd'hui un large éventail d'offres de séjour, et comme il devenait nécessaire d'effectuer des travaux de mise aux normes sur ce terrain, le maire a proposé que la ville s'en sépare. Le conseil a voté pour la cession de ce terrain, d'une valeur de 75 000 E.

Projet de crématorium. - Le premier magistrat a ensuite proposé d'engager une réflexion sur l'évolution de l'inhumation, et sur les besoins locaux dans le domaine de la crémation. En effet, dans la commune, près de la moitié des défunts se font incinérer. Une étude de faisabilité a été réalisée.

Selon cette étude, il serait en effet judicieux d'ouvrir un petit crématorium à Orchies. La commune fournirait le terrain, situé près du cimetière. La construction et la gestion de l'équipement seraient confiées à un partenaire privé, sous la forme d'une délégation de service public. La proposition a été acceptée par les élus. L'étude va donc se poursuivre.

Protections acoustiques. - Le conseil municipal a approuvé le financement d'un chantier destiné à aménager des protections acoustiques sur les façades de seize habitations situées le long de l'autoroute. La commune financera 25 % du chantier, le reste viendra de l'État et du Département. Le conseil a par ailleurs signé une motion pour la défense de La Poste, motion qui n'a pas été adoptée à l'unanimité.

Budget. - Le vote du budget supplémentaire n'a pas donné lieu à des débats houleux. Néanmoins, l'opposition, par la voix de M. Goasdoué, a regretté l'augmentation des charges de personnel.

Taxe sur les enseignes. - Au moment des questions diverses, les élus d'opposition ont demandé des explications précises concernant la taxe locale sur les enseignes publicitaires qui se met en place, et sur l'évolution de la ZAC de l'Europe.

M. Bailly, répondit que cette taxe ne touchait pas le petit commerce, et que son but était de limiter la pollution visuelle dans la ville. Au sujet de la ZAC de l'Europe, le maire a annoncé que pour l'heure, seul Lidl avait pris des options fermes sur sa future implantation.

La réunion s'est achevée par un hommage rendu à Michel Piquet, directeur général des services, qui a quitté ses fonctions le 1er octobre après 25 ans passés à la tête des services communaux. Un cadeau lui a été remis, et en novembre une cérémonie officielle sera organisée pour son départ.